

Mieux accueillir mieux intégrer

Propositions pour refonder
les politiques en faveur
des primo-arrivants
en France

Réda Didi, président du cercle de réflexion
Graines de France et ancien conseiller ministériel
en politique de la ville

Synthèse

Aujourd'hui, l'intégration des primo-migrants est un défi majeur et les attentes des Français et des Européens sont fortes à cet égard. L'urgence est là, à nos portes, et nécessite des réponses concrètes et rapides. Les Français ont bien compris que, en raison de l'instabilité politique grandissante des pays d'origine concernés et du changement climatique, le flux migratoire ne s'arrêtera pas. Ce contexte pose une question majeure, à la fois politique et démocratique. Au-delà de la question de l'immigration, celle de l'identité bouscule aujourd'hui la majorité des grandes démocraties occidentales.

Nos politiques publiques concernant les primo-arrivants doivent être repensées pour offrir une réponse cohérente aux défis actuels. L'intégration est un processus complexe qui nécessite une double volonté : celle, de la part de l'arrivant, de s'intégrer, et celle, de la part de la société, de l'accueillir dans les meilleures conditions. Les principaux vecteurs d'intégration que sont le marché du travail, le logement, l'éducation et la culture doivent être abordés. Il s'agit de dégager un chemin donnant la possibilité aux primo-arrivants de trouver leur place et de s'inscrire dans un parcours de citoyenneté solide, qui repose notamment sur la maîtrise de la langue et l'assimilation des valeurs républicaines. Il faut accompagner les signataires du contrat d'intégration républicain pour les aider à apprendre le français, à pénétrer plus facilement le marché de l'emploi et du logement et, enfin, à appréhender les valeurs et la culture de notre pays. Ce parcours fait appel à des politiques publiques transversales qui doivent permettre de mobiliser la plupart des ministères avec un portage politique fort, ancré au plus haut niveau. Il nous faut être capables d'élaborer un discours partagé, avec une majorité de responsables politiques, pour tenir à l'écart du champ tactique et politique ce sujet fondamental qu'est l'intégration des primo-migrants comme, plus largement, l'immigration. Pour cela, il est nécessaire de défendre des politiques publiques ambitieuses, à la hauteur du rang de cinquième puissance mondiale que tient notre pays. La réflexion que la Fondation Jean-Jaurès a menée et l'élaboration de propositions se veulent une première étape dans ce sens.

Propositions pour refonder les politiques en faveur des primo-arrivants en France

Portage politique

01

Créer un ministère de l'Intégration

02

Offrir un minimum de 600 heures d'apprentissage de la langue française pour les non-francophones

03

Ouvrir l'école aux parents pour l'apprentissage de la langue, leur expliquer le mode d'emploi de l'école et permettre la réussite scolaire des enfants

Faciliter l'accès des primo-arrivants au marché du travail avec des outils d'évaluation et d'appropriation

04

Rendre à nouveau le bilan de compétences obligatoire

Héberger et accompagner les plus fragiles

05

Créer des centres d'hébergement et d'accompagnement

Impliquer la société civile

06

Instaurer l'objectif « un migrant, un parrain »

Renforcer le sentiment d'appartenance à la nation

07

Ouvrir le service national universel aux primo-arrivants

08

Favoriser la participation à la vie de la cité

Impliquer la société civile

09

Renforcer les associations locales et nationales traitant du sujet de l'intégration des primo-arrivants

Centraliser et donner plus de visibilité à l'information

10

Créer une plateforme qui permette de créer des ponts entre les besoins de la société

Déconstruire les imaginaires

11

Déconstruire les idées reçues sur la faillite de l'intégration

12

Créer un Pass Culture

Introduction

Très ancien pays d'immigration, la France a connu, depuis le XIX^e siècle, de nombreuses vagues d'afflux de populations. Aujourd'hui encore, le paysage migratoire évolue et s'est considérablement diversifié. C'est pourquoi il est important de présenter une vision collective sur cet enjeu, chevillé à la France et aux Français par l'histoire.

En septembre 2017, le Premier ministre Édouard Philippe a chargé Aurélien Taché, député du Val-d'Oise, d'une mission sur la refonte de la politique d'intégration. Afin d'accompagner cette démarche, la Fondation Jean-Jaurès, associée à la Fondation Friedrich-Ebert, a organisé un séminaire de réflexion¹ qui a procédé à une approche comparative des politiques française et allemande d'intégration des primo-arrivants. Rappelons que le terme « primo-arrivants » désigne les étrangers détenteurs d'un droit de séjour et signataires d'un contrat d'intégration républicaine (CIR). Ces étrangers sont considérés comme des primo-arrivants durant les cinq premières années de leur présence en France.

Nous aborderons ici le marché du travail, le logement, l'éducation et la culture, principaux vecteurs d'intégration, afin de trouver des pistes permettant aux primo-arrivants de trouver leur place et de s'inscrire dans un parcours de citoyenneté solide, reposant sur la maîtrise de la langue et l'assimilation des valeurs républicaines.

Le rapport Tuot sur la refondation des politiques d'intégration du 1^{er} février 2013, le dernier remis au gouvernement sur ce sujet, offre certes une approche plus large que la présente réflexion. De notre côté, nous avons souhaité présenter des propositions concrètes pour permettre la refonte des politiques publiques. À cette fin, nous nous sommes appuyés sur les éléments apportés par les experts qui ont activement participé au séminaire dont est

issu notre rapport, sur des entretiens menés avec des chercheurs et des praticiens ainsi que sur des visites de terrain. Nous débiterons par un état des lieux en France, puis évoquerons les politiques publiques en matière de travail, de logement, d'éducation, d'intégration, et la participation politique des primo-arrivants. In fine, nous dégagerons des pistes pour la refonte de nos politiques d'intégration de ces populations.

Une politique d'intégration française insuffisante et mal perçue

Les grandes lignes de la politique d'intégration en France

L'immigration, une tradition française

La France est un vieux pays d'immigration. L'évolution de sa démographie, son besoin de main-d'œuvre, notamment dans ses industries, ont, au fil des années, accentué ce mouvement pour le rendre plus aigu à certaines périodes de son histoire. Longtemps, l'intégration sociale s'est accomplie par l'accès au travail. Dans la dynamique de croissance et d'emploi des années 1950 à 1980, le simple fait d'occuper un emploi était en effet un signe d'intégration. C'est pourquoi la question de la maîtrise de la langue n'apparaissait pas comme un aspect essentiel pour cette intégration. Ce fut le cas durant plusieurs vagues d'immigration, dont les individus furent très présents sur les chantiers du BTP. Après vingt ou trente ans en France, ils avaient toujours du mal à maîtriser la langue française, sans que cela affecte particulièrement leur intégration. L'entreprise était un lieu d'intégration sociale et de participation à la vie de l'entreprise. C'était aussi un lieu d'apprentissage des codes sociaux.

1. Ce séminaire intitulé « La refonte de la politique d'intégration des primo-arrivants : analyse des modèles français et allemand » a été organisé par la Fondation Jean-Jaurès et Fondation Friedrich-Ebert le 13 novembre 2017.

Une politique d'intégration des primo-arrivants nécessaire mais discontinuë

Jusqu'en 1976, il existe une idée commune, incarnée par la notion de « mythe du retour ». Il s'agit de la conviction selon laquelle les immigrés, à l'issue de leur contrat de travail, repartiraient dans leur pays d'origine. Cette idée d'une présence temporaire sans projet d'installation dans le pays d'accueil, partagée par les décideurs politiques et par les immigrés eux-mêmes, a conduit à une absence de politique d'intégration en France.

Une prise de conscience émerge en 1976, avec la politique du regroupement familial, mise en place pour compenser l'arrêt de la politique d'immigration du travail de 1974. Cette décision conduit à une augmentation du nombre d'immigrés présents sur le territoire français.

À partir de 1981, une nouvelle politique d'intégration voit le jour. Après la valorisation des langues et des cultures d'origine sous le septennat du président Valéry Giscard d'Estaing, politique incarnée par l'Office national de promotion culturelle des immigrés (ONPCI), par exemple, une politique plus ambitieuse en matière d'intégration est menée sous la présidence de François Mitterrand, via notamment la mise en place du titre de séjour et de travail, avec l'objectif de faciliter la liberté d'installation et la mobilité pour la recherche d'un emploi et d'un logement. Ce dispositif est actif à partir de 1984. Les questions d'intégration des immigrés sont associées aux questions de la politique de la ville, comme le déclare François Autain, secrétaire d'État chargé des immigrés de juin 1981 à mars 1983¹. Des zones d'éducation prioritaires (ZEP), notamment, sont mises en place afin de lutter contre l'échec scolaire et la ghettoïsation, en allouant davantage de moyens à certaines zones défavorisées.

Il faut également signaler l'action de Michel Rocard, Premier ministre de François Mitterrand de 1988 à 1991, qui porte politiquement et positivement le

sujet de l'intégration. Il crée le Haut Conseil à l'intégration en 1989 et met en place un comité interministériel animé par un secrétaire général à l'Intégration, également président du Fonds d'action sociale. Avec la circulaire du 10 avril 1991 relative aux contrats d'agglomération (la circulaire du 10 avril 1991 relative aux contrats d'agglomération)², le gouvernement affirme sa volonté de se servir de la politique de la ville pour intégrer davantage les immigrés.

Malheureusement, entre 1991 et 1997, plusieurs secrétaires d'État chargés de cette question se succèdent, nuisant à la cohérence politique. À partir de 2000, les politiques d'intégration tendent à se recentrer sur des missions d'accueil avec les parcours d'intégration. Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine de 2002 à 2004, met en place l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) et le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en 2007. Il institue également la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). Enfin, il crée la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI). La politique de Jean-Louis Borloo s'inscrit dans une volonté de donner une image plus juste et positive de l'immigration, assise sur un portage politique fort et ambitieux.

Ensuite se succèdent des lois qui viennent réduire les droits des immigrés en matière de naturalisation, tout en renforçant leurs conditions d'accueil. Ainsi, sous le mandat du président Nicolas Sarkozy est mis en place un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, à l'origine du CAI (contrat d'accueil et d'intégration). Son efficacité est discutable, tant en raison de la qualité insuffisante de la formation proposée que du fait de la difficulté accrue à s'installer de façon légale dans le pays qui en a résulté. La mandature du président suivant, François Hollande, ne témoigne pas d'une réelle volonté de changer d'approche sur la question. Il faut cependant noter qu'en 2016, la France connaît

1. « Immigration et intégration », portail Vie-publique.fr, dossier mis à jour le 12 avril 2016.

2. « Immigration et intégration », portail Vie-publique.fr, dossier mis à jour le 12 avril 2016.

une évolution de la législation concernant les primo-migrants sur quatre axes :

- le remplacement du contrat d'accueil et d'intégration par le contrat d'intégration républicaine (CIR),
- l'augmentation des moyens alloués à l'apprentissage du français,
- la création d'un titre de séjour pluriannuel de deux à quatre ans,
- « le passeport talent » pour les personnes hautement qualifiées et leurs familles.

En 2016, d'après le rapport annuel de l'Office français, on dénombre 106 282 contrats d'intégration républicaine¹. Il n'en demeure pas moins qu'une réelle politique d'intégration se fait attendre. Durant cette décennie, la carence de la France dans ce domaine est soulignée par différents rapports : celui du Haut Conseil à l'intégration en 2011, le rapport Tuot en 2013². Nous devons donc nous questionner sur les conditions d'accueil des migrants et sur l'acceptation par nos concitoyens de ces conditions pour pouvoir construire des outils pertinents, efficaces et acceptés par une majorité de notre population.

État de l'opinion française sur l'immigration et l'intégration

En octobre 2017, l'Ifop a réalisé en France et en Allemagne une enquête d'opinion pour le compte de la Fondation Jean-Jaurès et de la Fondation Friedrich-Ebert³. Elle porte sur la perception de la crise migratoire par les différentes opinions publiques européennes. Voici les principaux enseignements qu'elle nous apporte.

- De manière croissante s'installe dans les opinions publiques européennes l'idée que nous sommes passés d'une crise migratoire ponctuelle à un phénomène récurrent et structurant, ce qui crée

des attentes différentes en termes de politiques publiques. En France, la proportion de personnes qui estiment que cette crise va durer plus de trois ou quatre ans a doublé, passant de 29 à 56 % entre 2013 et 2017.

- Les opinions françaises et européennes tablent majoritairement sur une installation définitive des primo-arrivants dans leurs pays d'accueil. 60 % de nos concitoyens estiment que les personnes qui sont arrivées en France vont s'y installer et y faire leur vie, contre 26 % qui estiment qu'il s'agit d'un séjour provisoire et que les migrants vont à terme repartir dans leur propre pays. Cela nous confirme dans l'idée que nos concitoyens souhaitent vivement une réforme urgente des politiques publiques concernant les primo-arrivants.
- 71 % de nos concitoyens estiment que les personnes issues de l'immigration sont mal intégrées dans la société française. Ils invoquent deux facteurs explicatifs. Soit la société française n'a pas fait le nécessaire et ne s'est pas montrée suffisamment accueillante ; soit la responsabilité de cette non-intégration incombe à ces migrants. 46 % des personnes sondées estiment que l'échec de l'intégration en France repose sur le refus de s'intégrer des immigrés et 45 % constatent un fossé important du fait des différences culturelles et religieuses. Cette étude d'opinion vient confirmer des tendances déjà anciennes, confortées par un climat délétère depuis 2012 suite à l'élection présidentielle – ainsi que le think tank Graines de France l'a analysé dans son rapport « Altérité racisme et xénophobie dans les campagnes présidentielles et législatives de 2012 » publié en 2012 – et par la vague d'attentats terroristes. Cependant, une analyse des données disponibles montre une complexité des situations et laisse entrevoir des perspectives encourageantes.

Le glissement de la vision de la société française sur les migrants se révèle également par la

1. Office français de l'immigration et de l'intégration, *Rapport d'activité 2016*, mars 2017.

2. Haut Conseil à l'intégration, *La France sait-elle encore intégrer les immigrés ? Les élus issus de l'immigration dans les conseils régionaux (2004-2010)*, avril 2011 ; Thierry Tuot, *La grande nation dans une société inclusive. Rapport au Premier ministre sur la refonte des politiques d'intégration*, 1^{er} février 2013.

3. Jérôme Fourquet, « Les Européens et l'immigration : perceptions des flux et représentations en France », Fondation Jean-Jaurès, Fondation Friedrich-Ebert, 12 octobre 2017.

sémantique. Au cours du XX^e siècle, on a parlé usuellement de « travailleurs immigrés », ce qui présentait la venue en France sous un jour valorisant, la société ayant un intérêt collectif à se reconstruire. Le vocabulaire actuel a abandonné cette notion de travail. On dit simplement « le migrant », laissant poindre l'idée qu'il est davantage une charge qu'une chance pour la France.

Il apparaît que la vision négative de la société sur les migrants révélée par cette enquête a principalement pour causes l'absence de réelle politique sur le sujet, l'immigré pouvant servir de bouc émissaire pour partie des politiques, et le manque de moyens mis en œuvre en France par comparaison avec d'autres pays, et notamment l'Allemagne. Pourquoi s'intéresser à l'Allemagne ? Tout d'abord, il est toujours éclairant d'apprendre des politiques mises en œuvre dans les autres pays. Or le modèle allemand est, par bien des aspects, différent du modèle français. De plus, vient d'être installé en novembre 2017 le Conseil franco-allemand de l'intégration. Enfin, le couple franco-allemand, moteur de l'Europe, a la volonté d'accroître ses convergences en matière de politique d'intégration.

Comparaison avec l'Europe : focus sur l'Allemagne

Si la France a adopté le droit du sol inspiré de l'idée de nation selon Renan dès 1889, alors que l'Allemagne a institué en 1913 le droit du sang réformé en 2000 – à présent la citoyenneté repose sur le droit du sol –, ces deux pays européens sont ceux qui accueillent le plus d'immigrés. Une volonté de construction européenne, de faire face aux nouveaux défis migratoires, de répondre au besoin de travailleurs pour pallier le vieillissement de la population, a fini par atténuer les différences pour laisser place à une convergence des politiques migratoires. Les problématiques liées au marché du travail et à la maîtrise de la langue et les interrogations sur une intégration réussie entre assimilation et multicultu-

ralisme dans un contexte de mondialisation viennent renforcer les convergences. Cependant, l'Allemagne, par son engagement et sa politique d'ouverture, consacrés notamment par la chancelière Angela Merkel en août 2015, s'est démarquée de la France. D'après les chiffres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) relatifs à l'année 2015, et en tenant compte des migrations familiales, de celles des travailleurs saisonniers et temporaires, des étudiants étrangers, des demandeurs d'asile et des réfugiés, la France a accueilli 256 500 migrants, contre 686 000 pour l'Allemagne¹.

Il faut confronter ces chiffres avec l'état de l'opinion dans chacun de ces deux pays. En Allemagne, la proportion de ceux qui pensent que les migrants repartiront est un peu plus importante qu'en France – 55 % des Français estimant qu'il s'agit d'une immigration de long terme ou définitive². Le sentiment d'un devoir d'accueil des migrants fuyant la guerre et la misère est très nettement supérieur en Allemagne, avec 75 %, qu'en France et en Grande-Bretagne, où il se situe aux alentours de 55 %. Cela peut s'expliquer par un facteur historique. À partir de 1933, le régime politique nazi a conduit plus d'un demi-million d'Allemands à s'exiler. Cette mémoire, encore vivante, se retrouve dans les réponses. En revanche, on note des évolutions sur la capacité d'intégration. En Allemagne, l'idée selon laquelle « notre pays compte déjà beaucoup d'étrangers ou de personnes d'origine étrangère, et accueillir des immigrés supplémentaires n'est pas possible » était partagée par 33 % des sondés en septembre 2015 contre 49 % aujourd'hui, le décrochage s'étant produit dès le mois d'octobre 2015. La même bascule s'est opérée sur la question de la capacité d'intégration économique. À la question « Est-ce que cette arrivée de nouveaux habitants va être une opportunité ou pas pour l'économie du pays ? », 55 % des Allemands répondent par l'affirmative au début de la crise migratoire. Ils ne sont plus que 46 % fin 2017.

1. Organisation de coopération et de développement économique, *Perspectives des migrations internationales 2016*, Editions OCDE, 2016.

2. Les chiffres qui suivent sont issus de l'enquête de la Fondation Jean-Jaurès et la Fondation Friedrich Ebert analysée dans la note suivante : Jérôme Fourquet, *Les Européens et l'immigration : perception des flux et représentations de l'immigration*, 12 octobre 2017.

En réponse à la question « Face à cela, quelles pourraient être les pistes auxquelles les Français pensent ? » présentée avec des choix multiples, on constate une très forte demande de mise en place de dispositifs pour apprendre la langue, qui culmine à 44 % (intégration par la langue). Nous retrouvons la même proportion s'agissant de l'intégration par la culture. La voie d'une meilleure reconnaissance des diplômés étrangers arrive en troisième position. Il est logique que la question de la langue et de la culture arrive en première position puisque les personnes interrogées estiment que ces populations ont vocation à faire leur vie dans notre pays. En France comme en Allemagne, plus on est diplômé ou plus on appartient aux catégories sociales supérieures – cadres et professions intellectuelles –, plus on est bienveillant et ouvert à l'immigration. Les milieux populaires et les personnes les moins diplômées se montrent beaucoup plus sceptiques ou opposés.

À travers les quelques chiffres que nous venons de présenter, on voit que cette question du rapport à l'immigration et de la capacité à accueillir économiquement ou à intégrer socialement met en lumière des fractures éducatives ou culturelles, mais aussi sociales. Cette ligne de fracture, nous la retrouvons bien évidemment dans toutes les démocraties occidentales. Elle s'est illustrée en Angleterre par le Brexit et aux États-Unis par l'élection de Donald Trump.

Au final, on constate un réel différentiel des opinions entre la France et Allemagne. Cela s'explique en partie par le fait que l'Allemagne mène des politiques publiques affirmées, portées politiquement, accompagnées de moyens à la hauteur des enjeux, contrairement à la France. Cette dernière a une vision défaitiste de l'intégration – 71 % de nos concitoyens estiment que les personnes issues de l'immigration sont mal intégrées dans la société française –, sans réel portage politique, et met en œuvre des moyens insuffisants. Durant ces vingt dernières années, cela a conduit à des différences d'acceptation par le public. L'installation du Conseil franco-allemand de l'intégration doit être un outil de convergence des politiques publiques en la matière au travers des principaux vecteurs d'intégration que sont le marché

du travail, le logement, l'éducation et la culture. Ces politiques doivent aider les primo-arrivants à trouver leur place et à s'inscrire dans un parcours de citoyenneté solide, reposant sur la maîtrise de la langue et l'assimilation des valeurs républicaines.

Les politiques publiques d'intégration

L'intégration par le marché du travail et la formation professionnelle

Pour l'entreprise, les primo-arrivants peuvent être une source de recrutement sur des marchés en tension, lui permettant de trouver des collaborateurs plus compétents ou de répondre aux besoins d'un marché mondialisé qui nécessite des équipes diverses et multiculturelles. Elle peut ainsi demeurer compétitive et conquérir de nouveaux marchés à l'international. Sur cette question précise de l'intégration des primo-arrivants par le marché du travail et la formation professionnelle, nous pouvons établir deux constats.

- Malgré un fort taux de chômage, des pans entiers de l'économie française – bâtiment et travaux publics, construction, commerce et industrie – manquent de main-d'œuvre (en raison notamment par la montée du niveau de qualification générale).
- Il faut penser sur la durée la manière dont on peut valoriser les compétences que les personnes ont acquises ou peuvent acquérir pour être utiles à l'ensemble de la société française.

Il nous faut revoir les politiques de formation professionnelle en France, les acteurs (financeurs, opérateurs), le financement, les principaux dispositifs et les questions de gouvernance tripartite tripartite (État, régions et partenaires sociaux). L'État est le premier opérateur de la formation professionnelle avec l'Éducation nationale. Les enjeux de la formation professionnelle pour les primo-arrivants se situent au niveau de l'accès à cette formation. On constate globalement une

inefficacité de l'offre, de la gestion et du ciblage des publics fragiles, encore trop peu pris en compte.

L'intégration par le logement

Un élément important du parcours d'intégration est le logement, quelle que soit la cause de la migration. Il s'agit en effet du point de départ de la scolarisation des enfants, de la formation, de l'emploi et, plus largement, de l'intégration dans la ville. La situation actuelle en France est à cet égard très différente de celle de l'Allemagne. Notre politique globale est beaucoup plus décentralisatrice que celle de notre voisin, pays fédéral qui a les moyens de maintenir les personnes dans un lieu déterminé durant plusieurs années, ce qui favorise leur intégration.

En France, 8,6 millions de personnes vivaient dans un logement surpeuplé en 2013, selon le 23^e rapport annuel sur le mal-logement publié par la Fondation Abbé Pierre. Le système d'entraide accumule de la pauvreté et crée des zones de concentration du nombre de migrants ou de personnes en situation difficile, accentuant le sentiment que l'intégration est problématique. Malheureusement, ces vingt dernières années, on constate une fermeture de l'attribution des logements au détriment des migrants. Cependant, plusieurs initiatives intéressantes existent en France. Elles sont décrites dans le 22^e rapport de la Fondation Abbé-Pierre. En voici quelques exemples.

- *Mobiliser le parc privé*

Habitat et Humanisme, qui mobilise chaque année 500 nouveaux logements auprès de propriétaires solidaires, a lancé en septembre 2015 un appel spécifique visant la mise à disposition, au bénéfice de réfugiés, de logements issus du parc privé, en sous-location. Les logements sont mis à disposition au minimum 12 mois et le propriétaire consent un abandon de loyer pour 6 mois minimum. En échange, Habitat et Humanisme prend en charge l'ensemble des coûts et assure, en lien avec ses partenaires associatifs, l'accompagnement des ménages. À la fin de la période

d'occupation du logement, un bail glissant peut être proposé au ménage, qui devient alors locataire en titre. Dans le cas contraire, Habitat et Humanisme l'accompagne dans ses démarches de relogement. Pour renforcer ce type d'initiatives, une aide complémentaire de 1 000 euros au conventionnement ANAH a été mise en place par le gouvernement au bénéfice des bailleurs volontaires.

- *Mobiliser le parc social*

Une plateforme nationale pour le logement des réfugiés a été mise en place, sous le pilotage de la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement), en vue de faciliter la mobilisation de logements (issus du parc privé ou social) dans des zones détendues au bénéfice de réfugiés. Entre fin 2015 et mi-2016, ce sont près de 1 000 réfugiés qui en auraient bénéficié, pour un objectif de 3 000 logements à mobiliser d'ici mi-2017. Cette plateforme pourrait assurer un processus fluide d'accès au logement pour les personnes, en jouant un rôle d'interface entre l'offre et la demande. Son efficacité est cependant limitée, notamment par l'inadéquation entre la typologie des logements mis à disposition (majoritairement des logements de type familial) et le profil des réfugiés (essentiellement des hommes isolés). D'autre part, les dysfonctionnements et la lenteur du mécanisme européen de relocalisation, visant à répartir les demandeurs d'asile dans les différents États européens, ont retardé l'arrivée de nombreux réfugiés, laissant des logements mis à disposition inoccupés, au risque de démobiliser les bonnes volontés.

L'exemple de Pontivy, en Bretagne, témoigne des possibilités de mobilisation du parc social, même au bénéfice de familles déboutées de leur demande d'asile. Le projet consiste à louer un logement social au nom du centre communal d'action sociale de Pontivy et à le mettre à disposition d'une famille déboutée de l'asile en sous-location. Les coûts sont pris en charge par différents partenaires, tandis que le ménage participe à hauteur de 10 % de ses ressources. Celui-ci bénéficie d'un accompagnement renforcé par le Réseau éducation sans frontières

et le Secours catholique, avec le soutien de la Fondation Abbé-Pierre.

• *Faciliter l'intégration des réfugiés statutaires*

Dans le Rhône, Forum réfugiés a mis en place dès 2002 le programme Accelair, qui vise l'intégration des réfugiés via l'emploi et le logement. Un accord collectif départemental d'attribution a été conclu avec les bailleurs sociaux. Les ménages bénéficient d'un accompagnement renforcé pour l'accès et le maintien dans le logement. Fort de plusieurs années de fonctionnement, la méthodologie du programme peut aujourd'hui être « transférée » dans d'autres départements, avec l'aide de Forum réfugiés. Les partenaires du programme mettent en avant ses points forts : fixation concertée des objectifs quantitatifs, accompagnement des ménages, interface entre ménages et bailleurs, sensibilisation et formation des bailleurs. Ils regrettent cependant l'absence de certaines institutions, en particulier les mairies. Depuis sa mise en place, le programme a permis le relogement de 7 388 personnes, avec 2 643 baux signés. L'association cherche désormais à élargir son offre grâce à la mobilisation du parc privé, l'hébergement provisoire chez des particuliers et la colocation¹.

L'intégration par l'éducation, les valeurs, la culture et la citoyenneté

Le rapport de l'OCDE² de 2016 indique :

L'intégration est un processus qui s'inscrit dans la durée. À leur arrivée dans le pays de destination, les migrants peuvent se heurter à des difficultés considérables, qui risquent notamment de compromettre leur réussite sur le marché du travail. Toutefois, ils s'adaptent avec le temps à leur pays d'accueil de multiples manières : en améliorant leur maîtrise de la

langue du pays, en acquérant des qualifications ou une expérience professionnelle nationale, en apprenant à s'orienter sur le marché du travail local et en établissant des contacts. À terme, de nombreux migrants parviennent ainsi à trouver un emploi, ou à occuper des postes qui correspondent mieux à leurs qualifications et compétences. L'intégration sur le marché du travail peut considérablement favoriser la réussite de l'intégration en général.

L'éducation

Nous traiterons ici principalement du primaire et du secondaire, et donc des élèves que l'on appelait « primo-arrivants » et que l'on désigne aujourd'hui sous le vocable d'« élèves allophones nouvellement arrivés ».

Nous ferons plusieurs remarques.

- En 2014-2015, on dénombre 52 500 élèves allophones, qui représentent un peu plus de 0,5 % des effectifs globaux des élèves accueillis dans l'Éducation nationale, ayant intégré plus de 9 000 établissements scolaires³. Le primaire et le collège sont les établissements les plus représentés, ce qui signifie que ces élèves arrivent plutôt jeunes. Il faut ajouter à cela les élèves pris en charge dans des structures de décrochage scolaire du fait de leurs déficits linguistiques. 88 % des élèves allophones bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique, les autres suivant une scolarité classique⁴.
- Les académies d'Île-de-France – Paris, Créteil, Versailles – accueillent plus d'un tiers des primo-arrivants. Vienne ensuite les académies de grandes métropoles comme Lyon, Grenoble, le pourtour méditerranéen, et enfin l'Alsace et la Lorraine. Dans le cadre de l'intégration scolaire, chaque rectorat est doté d'un centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (CASNAV).
- Il faut évoquer l'opération « Ouvrir l'école aux

1. *L'État du mal-logement en France. 22^e rapport de la Fondation Abbé-Pierre*, 2017, pp. 101-102.

2. Organisation de coopération et de développement économique, *Perspectives des migrations internationales 2016*, Editions OCDE, 2016.

3. Juliette Robin et Mustapha Touahir, « Année scolaire 2014-2015 : 52 500 élèves allophones scolarisés dont 15 300 l'étaient déjà l'année précédente », *Note d'information n°35*, Direction de l'évaluation, note d'information de la prospective et de la performance, Éducation nationale, octobre 2015.

4. *Ibidem*.

parents pour la réussite des enfants » (OEPRE), qui s'adresse aux parents ayant les mêmes difficultés linguistiques que leurs enfants. Ce dispositif a été créé en 2008 à titre expérimental. Dès 2011, plus de 70 départements en ont bénéficié (soit près de 500 établissements scolaires, surtout des écoles et des collèges)¹. Les objectifs sont l'apprentissage de la langue, des valeurs de la République, et leur mise en œuvre dans la société française.

Deux limites sont à signaler. La première tient au fait que certaines académies sont dépourvues de structures d'accueil spécifiques pour les élèves allophones. Les enseignants ne sont pas assez formés sur la question parce que les sessions sont beaucoup trop courtes et reposent sur le volontariat. Adapter sa pédagogie à des élèves dont le niveau de langue est inégal s'avère difficile. Il faut travailler sur la formation des enseignants. La seconde limite est liée au fait que trop peu de parents sont accueillis dans les opérations OEPRE, même si un nombre croissant y participent. On notera que 88 % de ces parents sont des femmes². Le dispositif reste méconnu, notamment en raison d'un défaut de liens entre le monde de l'école et les associations, centres sociaux... C'est regrettable dans la mesure où les expérimentations donnent des résultats très satisfaisants³.

Valeurs et culture

Dans l'opinion publique, l'image du migrant est devenue négative. Tout d'abord, on remarque une perte de confiance générale dans les institutions politiques et médiatiques. Aux yeux des Français, la machine à intégrer ne fonctionne plus. Pour remédier à cela, il faut remettre en évidence ce que nous avons tous en commun, ce qui implique parfois de ne plus célébrer la diversité, ou de la célébrer autrement. La diversité est un bon marqueur. Plusieurs enquêtes, notamment l'étude « Trajectoires et Origines » (TeO) de l'Ined, montrent qu'elle est très fortement acceptée par certains

segments. Elle est en revanche rejetée massivement par un milieu ambivalent, sans parler des électeurs du Front. Il faudrait réussir à combiner un imaginaire collectif qu'on remettrait en marche, d'une certaine façon, avec une nouvelle expérience du « nous », en recherchant des points de convergence dans la société entre des populations séparées ; en mettant l'accent sur le commun.

Le parrainage pour pénétrer le marché du travail, l'implication bénévole dans les structures associatives, le contact avec les différents services publics sont des voies à explorer. Il faut comprendre ce que veulent ces nouveaux arrivants et, surtout, être plus explicite sur ce qu'attend d'eux notre pays. Il faut réfléchir à des cérémonies de citoyenneté, des rituels, qui peuvent être, pour la suite du parcours d'intégration, des symboles puissants et marquants.

À cet égard, le rôle de la culture est indispensable. Il s'agit de permettre aux primo-arrivants de s'imprégner de notre culture et de pouvoir partager la leur. Une réflexion doit être menée pour un accès plus facile à nos lieux de culture. Le Pass Culture est une idée à explorer.

Participation citoyenne

L'idée serait que chaque primo-arrivant puisse trouver sa place dans les organisations de la démocratie représentative (partis, institutions), afin de renforcer son sentiment d'appartenance au pays et, de ce fait, d'être mieux intégré. Il faut permettre aux primo-arrivants d'appartenir à une communauté d'intérêts et de vie commune, à la communauté locale, et non aux seules communautés ethnique et religieuse. Ils doivent pouvoir participer aux mobilisations, afin d'améliorer leurs conditions de vie au quotidien, tout en élargissant leurs communautés d'appartenance. C'est par des actions collectives, la participation aux associations, aux syndicats collectifs, etc., qu'ils peuvent éviter l'entre-soi culturel dont on les accuse régulièrement.

1. « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », portail éducol, ministère de l'Éducation nationale.

2. *Ibidem*.

3. *Ibidem*.

La mobilisation à partir de leur quotidien permet également aux primo-arrivants de comprendre que le politique est source de changement. Ils doivent avoir les moyens du jeu démocratique, même s'ils n'ont pas le droit de vote. Il faut leur permettre de faire entendre leurs demandes auprès de leurs représentants. De plus, le capital social est un élément fondamental que les primo-arrivants doivent absolument reconstituer. À défaut, cette situation, conjuguée à leurs difficultés économiques et sociales spécifiques, pourrait avoir des conséquences graves, comme la perte de confiance dans les institutions et le repli de certains groupes sociaux ou communautaires sur eux-mêmes. Les conséquences négatives ne concernent d'ailleurs pas les seuls migrants : c'est la cohésion de l'ensemble de la société qui pourrait se trouver menacée. Dans ce contexte, les conseils citoyens et les conseils de quartiers, présentés par l'État comme de nouveaux outils de participation des populations des quartiers, pourraient permettre aux primo-migrants de faire leurs premiers pas dans le système démocratique français.

Conclusion

En mars 2017, lors de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron répondait à la Cimade sur la question de la politique migratoire :

Contrairement à ce que certains disent, nous ne sommes pas aujourd'hui confrontés à une vague d'immigration. [...] Le sujet de l'immigration ne devrait donc pas inquiéter la population française. [...] Nous ne devons pas mentir à nos concitoyens : l'immigration n'est pas quelque chose dont nous pourrions nous départir. De surcroît, l'immigration se révèle une chance d'un

point économique, culturel, social. Dans toutes les théories de la croissance, elle fait partie des déterminants positifs. Mais à condition de savoir la prendre en charge. Quand on sait les intégrer, les former, les femmes et les hommes renouvellent notre société, lui donnent une impulsion nouvelle, des élans d'inventivité, d'innovation¹.

Ces propos constituent une parfaite introduction à la conclusion que nous souhaitons apporter à ce rapport. L'immigration peut se révéler une véritable force pour la France, à condition que les migrants soient correctement accueillis, dans des conditions qui permettent à chacun de donner le meilleur de lui-même. Pour une intégration efficace et pertinente des primo-arrivants, nous avons deux défis majeurs à relever.

D'une part, il nous faut ressouder le lien social par une reconquête des imaginaires français et une revalorisation de notre modèle social global. À travers les concepts d'égalité, de fraternité, de laïcité, de République, la France peut trouver en elle les moyens d'y parvenir, pour autant que ces concepts soient abordés selon une approche universaliste, sans être pris en otage par un groupe social contre un autre. Les responsables politiques doivent défendre cette approche par un discours placé hors du champ tactique et des visées politiciennes. D'autre part, l'intégration des primo-arrivants ne peut être dissociée de l'intégration des autres vagues d'immigration. Comment croire que l'on peut réussir l'intégration des primo-arrivants si les deuxième et troisième générations de l'immigration d'après-guerre portent encore des revendications extrêmement fortes ? Dès lors que nous en appelons à la contribution de tous nos concitoyens, l'intégration des primo-arrivants ne peut s'accomplir efficacement si une partie de ces concitoyens se vit hors de la nation.

1. « Migrants, politique migratoire et intégration : le constat d'Emmanuel Macron », *Réforme*, 1^{er} mai 2017.

Propositions

Portage politique

Proposition 1 : créer un ministère de l'Intégration

Ce ministère serait détaché du ministère de l'Intérieur, ce qui lui permettrait de rester à l'écart du champ tactique et politique. Il aurait en charge, de manière transversale, l'ensemble des questions relatives à l'intégration des primo-arrivants. Le parcours d'intégration fait appel à des domaines transversaux, et c'est pourquoi ce ministère ne peut être géré de façon efficace que sous l'autorité et l'arbitrage du Premier ministre. C'est ce que nous avons démontré dans ce rapport : une intégration réussie s'appuie sur une politique d'apprentissage de la langue, d'accès au logement, au travail, et sur la participation des primo-arrivants à la vie de la cité.

La création de ce ministère s'accompagnerait de celle d'un conseil indépendant composé d'acteurs associatifs, de chercheurs, de représentants et de spécialistes aptes à évaluer la politique d'intégration des primo-migrants et à communiquer à son sujet. Il serait dirigé par un membre de la société civile avec un mandat d'un an. Idéalement, un centre de ressources, outil de la politique d'intégration, compléterait ce dispositif. Ses membres seraient paritairement des responsables associatifs, administratifs, et des élus.

Crédit personnalisé : les propositions 2, 3 et 4 doivent être pensées comme un droit de tirage pour chaque primo-arrivant selon ses besoins durant ses cinq premières années en France.

Augmenter de façon significative les moyens et élargir le public pour l'apprentissage de la langue française

Proposition 2 : offrir un minimum de 600 heures d'apprentissage de la langue française aux non-francophones

L'apprentissage de la langue est le principal vecteur d'intégration. Sa maîtrise est une clé pour accéder à l'emploi, à la formation, aux administrations, à la culture et à la vie de la cité. Aujourd'hui, en Allemagne, 600 heures sont consacrées à l'apprentissage de la langue. En France, seulement 200 heures pour un cinquième des personnes reçues par l'Office français de l'immigration et de l'intégration sont prévues pour cet apprentissage, ce qui est fortement insuffisant. Le quota d'heures attribué doit être ajusté au niveau de français du primo-arrivant et être étalé dans le temps selon ses besoins.

Proposition 3 : ouvrir l'école aux parents pour l'apprentissage de la langue, leur expliquer le mode d'emploi de l'école et permettre la réussite scolaire des enfants

L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) s'adresse aux parents d'enfants allophones, souvent eux-mêmes allophones. Ce dispositif a été créé en 2008 à titre expérimental. Aujourd'hui, plus de 70 départements l'ont mis en place. Au-delà de l'apprentissage de la langue, ce programme permet l'enseignement des valeurs de la République. Ces éléments sont essentiels dans la construction de la citoyenneté. Si de plus en plus de parents prennent part à ces opérations, la participation demeure néanmoins très limitée. On notera que 88 % des parents ayant rejoint ce dispositif sont des femmes. L'idée est de l'étendre à l'échelle nationale.

Faciliter l'accès des primo-arrivants au marché du travail par des outils d'évaluation et d'appropriation

Proposition 4 : rendre à nouveau le bilan de compétences obligatoire

Le bilan de compétences professionnelles doit être de nouveau rendu obligatoire et être utilisé par les primo-migrants au moment le plus opportun pour eux, dans un délai maximal de cinq ans à partir de leur arrivée. En pratique, l'objectif de ce bilan, qui s'étale sur une demi-journée, est de permettre aux signataires du contrat d'intégration républicaine de faire connaître et de valoriser leurs expériences, leurs compétences professionnelles et leurs apprentissages. Ils peuvent ainsi optimiser leur recherche d'emploi et accéder aux formations professionnelles idoines en concertation avec les acteurs de terrain, capables d'identifier les secteurs en recherche de candidats.

Héberger et accompagner les plus fragiles

Proposition 5 : créer des centres d'hébergement et d'accompagnement

Des centres alliant hébergement et accompagnement permettraient aux primo-arrivants d'être accompagnés sur tous les aspects de l'intégration : maîtrise de la langue, formation professionnelle, recherche d'emploi et de logement... Ils en bénéficieraient pour une durée d'un an renouvelable. Une telle expérimentation a déjà été menée en Ile-de-France et dans les Hauts-de-France :

Cette expérimentation en cours de développement concerne environ 100 réfugiés sur chacun des deux territoires. Cette offre de service intégrée et globale mobilise, sous l'autorité des préfets de région, un partenariat autour du service public de l'emploi (Pôle emploi et Afpa – prochainement établissement public

chargé de la formation professionnelle des adultes) avec le concours d'OPCA, en l'occurrence, le fonds d'assurance formation du travail temporaire (FAF-TT)¹.

Impliquer la société civile

Proposition 6 : Instaurer l'objectif

« un migrant, un parrain »

La difficulté que présente pour les migrants l'intégration sur le marché du travail n'est plus à démontrer. Ils sont davantage touchés par le chômage que la moyenne de la population vivant en France. Selon l'Insee, 17,2 % des immigrés sont sans emploi, contre 9,1 % des Français nés en France². Cette situation s'explique en partie par le manque de réseau et de connaissances dans le milieu professionnel. Une mesure de type mentorat permettrait un partage de bonnes pratiques, mais également une mise en relation à des fins professionnelles et la construction de relations de confiance. Une formation et des moments de partage de méthodes entre les différents parrains peuvent également être envisagés.

Renforcer le sentiment d'appartenance à la nation

Proposition 7 : ouvrir le service national universel aux primo-arrivants

L'idée du service national universel est notamment de créer un creuset de mixité. Le service civil universel et obligatoire, dont l'objectif est un moment de rencontre entre la jeunesse, la nation et une partie de son armée, doit permettre l'intégration des primo-arrivants de la même classe d'âge, hommes et femmes, sous les mêmes formes et conditions que pour les Français. Cette mesure faciliterait l'intégration sociale des jeunes en général, et des jeunes migrants en particulier.

1. Circulaire interministérielle n° DGEFP/DPE/DGEF/DIHAL/2016/398 du 21 décembre 2016 relative à l'insertion professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale.

2. Insee, *Tableaux de l'économie française*, édition 2016.

Proposition 8 : favoriser la participation à la vie de la cité

Il est prouvé que la participation à la vie de la cité des habitants d'un territoire permet une meilleure intégration tant au niveau local que national. Pour une participation réelle et constructive à la vie de la société, les primo-arrivants doivent pouvoir être initiés à l'organisation de cette société et aux mécanismes de participation citoyenne. Cela peut passer par l'accès aux conseils citoyens, aux conseils de quartiers, aux réserves citoyennes, et par l'encouragement à participer aux associations locales et nationales et à y adhérer.

Ces actions d'intégration citoyenne constitueraient par ailleurs un moyen d'intégration sociale. Il s'agit en effet d'une occasion pour les primo-arrivants de démultiplier leurs contacts avec des citoyens et d'amplifier le « faire ensemble ». En d'autres termes, il s'agit de casser le « nous et eux ». On pourrait envisager la création d'un collège de primo-arrivants pour le conseil citoyen et le conseil de quartier de l'ordre de 5 % des membres.

Impliquer la société civile

Proposition 9 : renforcer les associations locales et nationales dont le rôle est de favoriser l'intégration des primo-arrivants

À un moment où les associations dénoncent un désengagement étatique, tant dans l'attribution des moyens (humains, techniques, financiers) que dans la considération qui leur est accordée, il est important de les replacer au cœur du processus. Les associations sont encore présentes dans des interstices où l'État et les collectivités sont absents et elles jouent un rôle essentiel dans le processus d'intégration. Il est donc nécessaire de favoriser la mutualisation des connaissances et des moyens des associations nationales et locales dont la vocation est centrée sur les primo-arrivants.

Centraliser et donner plus de visibilité à l'information

Proposition 10 : créer une plateforme qui permette d'établir des ponts entre les besoins de la société

Une plateforme regroupant les informations nécessaires à l'intégration des primo-arrivants dans les domaines de l'éducation, du logement, du travail, de la formation professionnelle, etc., permettrait d'identifier les besoins à la fois des migrants et de la société d'accueil et de créer des liens humains et socioéconomiques.

Proposition 11 : déconstruire les idées reçues sur la faillite de l'intégration

Les dispositifs d'intégration des descendants d'immigrés ne sont pas aussi inefficaces qu'on le croit. Il est nécessaire de valoriser les bonnes pratiques pour mieux identifier les dysfonctionnements et les corriger. Il faut améliorer l'image de l'immigration en faisant appel aux grandes réussites et aux études traitant sérieusement du sujet. Alors que l'idée de l'échec de l'intégration est largement répandue dans l'opinion publique, l'enquête TeO (« Trajectoires et Origines ») de l'Ined démontre bien que l'intégration des immigrés est loin d'être une faillite en France. Un grand plan de communication sur l'ensemble du territoire à l'occasion de la célébration de l'intégration comme grande cause nationale doit être mis en œuvre. La reconquête des esprits sur la question des migrants est essentielle. De même, il convient de répondre aux interrogations et aux craintes des Français sur le sujet. Il s'agit de créer un consensus, de lutter contre ce que Hannah Arendt qualifiait de « vérités d'opinion »¹ par des campagnes web et TV soulignant l'utilité et l'apport des immigrations successives. Promouvoir des portraits de réussites, de talents, peut contribuer à faire vivre l'immigration qui réussit.

1. Hannah Arendt, « Vérité et politique », *La Crise de la culture*, 1964.

Proposition 12 : créer un Pass Culture

L'idée serait que les nouveaux arrivants aient un accès aux installations culturelles, aux parcs naturels, etc. pour une durée d'un an afin qu'ils découvrent leur pays d'accueil. La majorité des personnes ne maîtrisant pas le français se trouvent bien souvent éloignées du champ culturel et n'imaginent pas que ces lieux soient accessibles. Faciliter l'accès aux musées, faire découvrir ces lieux et permettre de les démystifier en proposant des visites créent un accès à la culture et ouvrent le champ des possibles.

Annexe

Liste des participants au séminaire du 13 novembre 2017 à la Fondation Jean-Jaurès

Alice Barbe, directrice associée de Singa France

Marie-José Bernardot, cheffe du bureau chargé de l'intégration sociale, culturelle et territoriale de 2007 à 2015 (ministère des Affaires sociales ; ministère de l'Intérieur)

Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité

Pascal Brice, directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)

Laurent Cohen, directeur général adjoint de la Fondation Jean-Jaurès

Sarah Coupechoux, chargée d'études Europe à la direction générale de la Fondation Abbé-Pierre

Saïd Darwane, conseiller national, Union nationale des syndicats autonomes (Unsa)

Stefan Dehnert, directeur général de la Fondation Friedrich-Ebert, bureau de Paris

Réda Didi, rapporteur pour la Fondation Jean-Jaurès du rapport sur la refonte de la politique d'intégration

Élise Fajgeles, députée de Paris

Vincent Feltesse, conseiller à la Cour des comptes, ancien conseiller du président de la République François Hollande

Gilles Finchelstein, directeur général de la Fondation Jean-Jaurès

Jérôme Fourquet, directeur du département Opinion et stratégies d'entreprise, Ifop

Pascale Gérard, directrice insertion sociale de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp)

Jean Grosset, directeur de l'Observatoire du dialogue social de la Fondation Jean-Jaurès

Ute Haug, coordinatrice, Fondation Friedrich-Ebert, bureau de Paris

Pierre Henry, directeur général de l'association France terre d'asile

Mathieu Lefèvre, cofondateur de More in Common France

Didier Leschi, directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration

Alexandre Moreau, coordinateur des relais d'accès au droit pour l'association Droits d'urgence

Chloé Morin, directrice de l'Observatoire de l'opinion de la Fondation Jean-Jaurès

Henri Nallet, ancien ministre, président de la Fondation Jean-Jaurès

Delphine O, députée de Paris

Jérémy Peltier, directeur des études à la Fondation Jean-Jaurès

Iannis Roder, historien, professeur d'histoire-géographie, membre de l'Observatoire de l'éducation de la Fondation Jean-Jaurès

Roland Roth, chercheur à l'Institut pour le développement démocratique et l'intégration sociale (Berlin)

Benjamin Schreiber, collaborateur scientifique, Fondation Friedrich-Ebert, bureau de Paris

Aurélien Taché, député du Val-d'Oise, chargé d'une mission par le Premier ministre sur la refonte de la politique d'intégration

Adrien Taquet, député des Hauts-de-Seine

Christian Thimme, directeur du DAAD France, l'Office allemand d'échanges universitaires, ancien coordinateur pour l'intégration des réfugiés dans les établissements techniques supérieurs en Allemagne

Gwenaëlle Thomas-Maire, directrice de l'association Droits d'urgence

Michael Voges, ancien directeur de l'administration des finances et de l'administration chargée de l'éducation et de la formation professionnelle de Hambourg

Karin Weiss, ancienne déléguée à l'intégration du Land de Brandebourg et directrice du département intégration et migration du ministère de l'Intégration et de la Famille du Land de Rhénanie-Palatinat

Francis Wolff, professeur de philosophie à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm

Table

des matières

- 01 Synthèse

- 02 Propositions pour refonder les politiques en faveur des primo-arrivants en France

- 04 Rapport
- 04 Une politique d'intégration française insuffisante et mal perçue
 - Les grandes lignes de la politique d'intégration en France
 - État de l'opinion française sur l'immigration et l'intégration
 - Comparaison avec l'Europe : focus sur l'Allemagne

- 08 Les politiques publiques d'intégration
 - L'intégration par le marché du travail et la formation professionnelle
 - L'intégration par le logement
 - L'intégration par l'éducation, les valeurs, la culture et la citoyenneté

- 13 Propositions

Collection dirigée par Gilles Finchelstein
et Laurent Cohen

© Éditions Fondation Jean-Jaurès
12, Cité Malesherbes - 75009 Paris

 fondationjeanjaures

 @j_jaures

 fondation-jean-jaures

 www.youtube.com/c/FondationJeanJaures

www.jean-jaures.org

Fondation 
Jean Jaurès